

**AVIS**

*Application de l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales*

**Le Président de la Métropole Européenne de Lille,**

Informe la population que le recueil des actes administratifs (réglementaires et individuels) n°02/22 (séance du Bureau du 25 février 2022) de la Métropole Européenne de Lille est à sa disposition et peut être consulté à la Métropole Européenne de Lille :

2, Boulevard des Cités Unies, à Lille, à compter du 28 février 2022

Les délibérations sont également consultables sur [www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr) à titre de pure information des citoyens.

Lille, le 28 février 2022

Le Président de la Métropole européenne de Lille  
Damien CASTELAIN



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official seal and extending downwards.